



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements
climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux
de transport internationaux****Sixième session**

Genève, 26 mars 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session^{1,2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 mars 2013 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Groupe d'experts.
3. Partenaires et contributions.

¹ Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion, soit par courrier électronique (anastasia.barinova@unece.org) soit par télécopie (+41-22-917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se faire délivrer une plaquette d'identité à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE: www.unece.org/meetings/practical.htm).

² Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents car aucun document n'est distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (anastasia.barinova@unece.org) ou par télécopie (+41 22-917 0039).

4. Questions diverses.
5. Date et lieu de la prochaine réunion.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/11

2. Rapport du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts pourra réviser et approuver son rapport final (document informel GE.3/06/N° 1) après une présentation liminaire par le consultant et le secrétariat. L'objectif de la discussion sera de finaliser le rapport, qui sera soumis pour approbation à la vingt-sixième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (Genève, 10 au 12 septembre 2013).

3. Partenaires et contributions

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des contributions des différentes organisations et institutions internationales que le Groupe a suggérées à ses sessions antérieures.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour ses travaux.

5. Date et lieu de la prochaine réunion

Si nécessaire, le groupe décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.
